

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION nº 2013/06/25-01

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 25 juin 2013, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 28 mai 2013 portant approbation du compte financier de l'Université d'Aix-Marseille pour l'année 2012,

DÉCIDE:

OBJET : Compte financier consolidé pour l'année 2012

L'Agent comptable présente le compte financier consolidé de l'Université d'Aix-Marseille pour l'année 2012. Le document « Comptes consolidés au 31 décembre 2012 » est annexé à la présente délibération.

Les commissaires aux comptes présentent leur rapport. Lors du vote du compte financier le 28 mai 2013, ils avaient émis une certification avec une réserve pour limitation sur le compte financier de l'Université d'Aix-Marseille pour l'année 2012, concernant le compte d'attente des recettes à classer.

Article 1 - Approbation du compte financier consolidé

Le conseil d'administration approuve le compte financier consolidé de l'Université d'Aix-Marseille pour l'année 2012.

Cette délibération est adoptée par 22 voix pour et 3 abstentions.

Article 2 - Affectation du report à nouveau en réserves

Le report à nouveau s'élève à - 15 881 074 €

Sa répartition est la suivante :

Université Budget Principal : - 15 738 945 €

CNFM: -804 € IPST: -141 325 € TOTAL: -15 881 074 €

Le conseil d'administration approuve l'affectation de ce report à nouveau au compte 106822 « Réserves ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice: 30

Quorum: 15

Présents et représentés : 25

Fait à Marseille, le 25 juin 2013

Président de l'Université d'Aix-Marseille



COMPTES CONSOLIDES

AU 31 DECEMBRE 2012

SOMMAIRE

I. BILAN CONSOLIDE	
II. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	
III. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	
IV. ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES	
NOTE 1 - INFORMATIONS GENERALES	
	10
	COMPTABLES15
-	
	CONSOLIDATION24
	OMPTE DE RESULTAT20
	20
5.2 Autres postes du bilan	32
5.3 Postes du compte de résultat	4

5.4	Engagements hors bilan	.48
NOTE 6	- AUTRES INFORMATIONS	.49
6.1	Événements postérieurs à la clôture	.49
6.2	Dirigeants	.49

I. BILAN CONSOLIDE

ACTIF	Référence annexe	31/12/2012	Bilan ouverture 01/01/2012
(en milliers d'euros)			
Actif immobilisé		760 119	760 108
Écarts d'acquisition		0	0
Immobilisations incorporelles	Note 5.1.1	1 422	1 591
Immobilisations corporelles	Note 5.1.2	758 110	757 900
Immobilisations financières	Note 5.1.3	587	617
Titres mis en équivalence		0	0
Actif circulant		749 703	156 065
Stocks et en cours	Note 5.2.1	173	144
Clients et comptes rattachés	Note 5.2.2	15 011	14 399
Autres créances et comptes de régularisation	Note 5.2.3	117 474	71 619
Valeurs mobilières de placement	Note 5.2.4	10 024	11 782
Disponibilités	Note 5.2.4	607 021	58 121
Total de l'actif		1 509 822	916 173

PASSIF	Référence annexe	31/12/2012	Bilan ouverture 01/01/2012
(en milliers d'euros)			
Capitaux propres (Part du groupe)	Note 5.2.5	719 624	743 688
Dotation		609 543	623 063
Fonds propres		1 228	120
Dons et legs en capital		3 683	3 683
Primes		0	0
Réserves et résultat consolidés		105 170	116 822
Subventions d'investissement		0	0
Intérêts minoritaires		189	86
Provisions	Note 5.2.6	10 953	11 417
Fonds dédies		193	
Dettes		778 863	160 983
Emprunts et dettes financières	Note 5.2.8	500 048	46
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 5.2.9	27 115	5 953
Autres dettes et comptes de régularisation	Note 5.2.10	251 700	154 984
Total du passif		1 509 822	916 173

II. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT	Référence annexe	Exercice 2012	Comptes proformat non audités 2011
			Ī
Chiffre d'affaires	Note 5.3.1	42 746	47 248
Autres produits d'exploitation	Note 5.3.1	547 977	546 977
Achats consommés		(21 807)	(23 731)
Charges de personnel	Note 5.3.2	(462 145)	(456 921)
Autres charges d'exploitation	Note 5.3.3	(60 224)	(68 059)
Impôts et taxes		(5 869)	(5 900)
Dotations aux amortissements et aux provisions	Note 5.3.4	(35 998)	(45 419)
Résultat d'exploitation		4 680	-5 806
Charges et produits financiers	Note 5.3.5	331	712
Résultat courant des entités intégrées		5 012	-5 094
Charges et produits exceptionnels	Note 5.3.6	282	-309
Impôt sur les résultat		0	
Résultat net des entités intégrées		5 294	-5 403
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence		0	
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		0	
Résultat net de l'ensemble consolidé		5 294	-5 403
Intérêts minoritaires		101	34
Résultat net (Part du groupe)		5 193	-5 437

III. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	31/12/2012
Flux de trésorerie liés à l'activité	
Résultat net des entités intégrées	5 294
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité:	
Amortissements et provisions- reprises	32 776
Subventions d'investissements rapportées au résultat	(8 606)
Neutralisation des amortissements	(14 394)
Variation des impôts différés	
Plus-values ou moins values de cession, nettes d'impôt	(2)
Marge brute d'autofinancement des entités intégrées	<u>15 068</u>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité:	
Variation des stocks	(29)
Variation des créances d'exploitation	(46 429)
Variation des dettes d'exploitation	109 762
Flux net de trésorerie généré par l'activité	78 372

Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	
Acquisition d'immobilisations	(55 109)
Subventions d'investissement	38 706
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	7
Variation des dettes sur immobilisations	8 078
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-8 318
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	
Dividendes versés par l'EPN tête de groupe à l'État	
Dividendes versés aux minoritaires des entités intégrées	
Incidence des variations de capital	-27 225
Intégration du PRES	4 312
Émissions d'emprunts	500 002
Remboursements d'emprunts	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	477 089
^	
Variation de trésorerie	547 142
Trésorerie d'ouverture	69 903
Trésorerie de clôture	617 045
Variation de la période	547 142

IV. ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 - INFORMATIONS GENERALES

Les comptes consolidés du groupe Aix-Marseille Université sont établis en application de l'article 13 de la loi n°85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques modifié par l'article 136-I de la loi n°2003-706 du 1^{er} août 2003 de sécurité financière (LSF). Ce texte prévoit notamment que « les établissements publics sont tenus d'établir et de publier des comptes consolidés et un rapport de gestion du groupe, dès lors qu'ils contrôlent une ou plusieurs personnes morales ou exercent sur elles une influence notable dans les conditions prévues aux articles L/233-16 et suivants du Code de commerce. »

L'exercice de référence s'établit sur une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

NB: les comptes consolidés d'AMU ne comportent pas de données chiffrées comparatives s'agissant d'un premier exercice.

Les données comparatives indiquées dans les notes correspondent au bilan consolidé d'ouverture ou aux comptes proformat consolidés (comptes non audités).

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par l'Agent comptable et le Président.

NOTE 2 - FAITS MARQUANTS:

Fusion des trois Universités

Quelques dates concernant la création d'Aix-Marseille Université :

- Le 18 décembre 2009, le texte des principes fondateurs d'Aix-Marseille Université a été adopté.
- C'est un texte de 50 pages qui décrit ce que souhaitent collectivement les universités comme établissement unique à compter du 1er janvier 2012.
- Le 26 août 2011, le décret créant Aix-Marseille Université a été publié au JO.
- Le 14 octobre 2011, l'Assemblée Constitutive Provisoire de l'université d'Aix-Marseille a adopté les statuts de la nouvelle université.
- Les 28 et 29 novembre 2011, élection des trois conseils : Conseil d'Administration, Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, Conseil Scientifique.
- Le 6 décembre 2011, réunion de l'Assemblée Constitutive Provisoire pour adoption du budget provisoire 2012.
- Le 3 janvier 2012, Yvon Berland a été élu Président de l'université d'Aix-Marseille.

Ainsi par décret n°2011-1010 du 24 août 2011 a été créée l'Université d'Aix-Marseille.

Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2012, se substituant aux Universités de Provence, de la Méditerranée et Paul Cézanne.

Investissement d'Avenir-Projet A Midex

Au sein du Grand Emprunt l'Université a été récompensée par un très grand nombre de projets sélectionnés dans le cadre du programme « Investissements d'Avenir » répartis dans cinq grands domaines :

- -Les sciences de l'environnement et de l'Univers
- -Les sciences de la vie et de la santé
- -les sciences et technologies avancées
- -les sciences humaines et sociales
- -l'énergie

En effet, le 3 février 2012 l'Université a obtenu la labellisation du projet A*MIDEX porté par Aix-Marseille Université avec 7 partenaires du site (CNRS, Inserm, CEA, IRD, Centrale Marseille, Sciences Po Aix et l'AP-HM).

La convention de financement A MIDEX a été entérinée par l'Etat le 05/04/2012.

L'Etat a accordé une dotation de 750 millions d'euros à cet IdEX.

Cette dotation non consommable, placée par l'Etat en Obligations Assimilables du Trésor à un taux fixe de 3,413%, devra générer un peu plus de 25 millions d'euros d'intérêts par an à compter du 1er mars 2012.

A l'issue d'une période probatoire d'une durée de 4 ans (1er mars 2012 - 29 février 2016), une évaluation des résultats d'A*MIDEX sera menée.

En fonction des conclusions, cette dotation de 750 M€ pourra être dévolue définitivement à l'université d'Aix-Marseille.

La convention prévoit une aide d'un montant total de 106,56M€.

Les fonds sont versés par l'ANR en fonction d'un échéancier défini à l'art. 5.1 de la convention selon les modalités suivantes :

2012 : **26,8M€**

2013 à la fin de la période probatoire (déc. 2015) : **25,5M**€ par an.

Opération Campus

Lancée en 2008, l'opération Campus a vu les premiers chantiers se réaliser en 2012.

L'université d'Aix-Marseille fait partie des 12 pôles universitaires d'excellence qui devraient émerger en 2017-2018 et pour lequel ont été réservés 500 millions d'euros en capital.

En avril une convention de versement de la dotation a été signée avec l'Etat et a fait l'objet de l'ouverture d'un compte au nom d'AMU.

L'Université d'Aix Marseille a perçu des intérêts au titre de 2012 pour la dotation d'un montant de 3,5M€ en janvier 2013. Le fait générateur étant sur 2012, la recette a été comptabilisée au compte « avances sur subventions ».

Dissolution de la fondation FMRT

Dans le cadre d'une conjoncture économique défavorable, il a été souligné le fait que la Fondation Méditerranée Traumatisme et que la Fondation « Santé, sport et Développement Durable » intervenaient de façon redondante dans le même domaine de la santé.

Aussi le président de la FMRT a-t-il proposé aux membres du Conseil de Gestion la dissolution de cette fondation.

Le Conseil d'Administration a entériné cette décision en séance du 13 décembre 2011.

Dissolution du PRES - Décret 2012-177 du 6 février 2012

Cette dissolution a donné lieu à l'intégration des données comptables du PRES dans les comptes de l'Université d'Aix Marseille au 28.02.2012.

Signature d'un Partenariat Public Privé (P.P.P.) - Océanomed 2

Le PPP a été signé en date du 14 novembre 2012 avec la société « BATIMUR » pour un montant total de **16,1M€** sur une durée de 26 ans et 10 mois. Son objet porte sur la construction d'un bâtiment sur le campus de Luminy.

Par ce contrat l'Université est engagée sur le paiement des loyers futurs sur une durée de 25 ans à compter de la date de livraison du bâtiment (CF. Annexe sociale note 4.14 - Engagements hors bilan)

2/Comparabilité des comptes

2.1) Changements de méthodes comptables, de modalités d'application, d'évaluation, et d'estimation

Non applicable

2.2) Régularisations

Calcul des produits constatés d'avance (PCA) relatifs à la convention Ingénierie du Plan Campus.

Le montant des recettes relatif à la convention s'élève à 6,50M€.

Il existait un décalage dans l'exécution des dépenses par rapport à la constatation des recettes au 31.12.2011. Ce décalage a donné lieu à une écriture de régularisation sur l'exercice 2012 d'un montant de -2,92M€ comptabilisée par le report à nouveau afin de respecter la séparation des exercices.

Passifs sociaux

Congés non pris des titulaires

Dans le cadre de la fusion, un travail d'harmonisation dans la comptabilisation de la provision des congés non pris des titulaires à fin 2011 a été réalisé sur l'exercice 2012.

A partir des informations transmises par la DRH (effectifs à fin 2011 et à fin 2012), les congés non pris ont été valorisés de la façon suivante :

- * Salaire moyen par catégorie (A, B ou C)
- * Taux de charges sociales moyen : 70% pour les titulaires
- * Détermination du solde forfaitaire des congés non pris des titulaires à la clôture 2011 et 2012 :

Selon cette méthode, le nombre de jours à provisionner entre septembre et décembre est de **15** (10 jours RTT et 15 jours résultant des 4/12ème de 45 jours de congés auxquels sont retranchés 10 jours pris usuellement à la Toussaint et à Noël).

Cette méthodologie a donné lieu à une régularisation d'un montant de -2 104K€ comptabilisée par le report à nouveau. La provision relative à l'exercice 2011 s'élève ainsi à 5 520 K€ contre 3 416K€ et concerne les 3 universités fusionnées.

Compte Epargne Temps (CET)

Dans le cadre de la fusion, un travail d'harmonisation dans la comptabilisation du CET à fin 2011 a été réalisé sur l'exercice 2012.

La méthodologie suivante a été appliquée pour le calcul de la régularisation du CET :

⇒ Moyenne des 2 ex périmètres ayant comptabilisé une provision à fin 2011 = **256,4K**€.

Cette méthodologie a donné lieu à une régularisation d'un montant de -256K€ comptabilisée par le report à nouveau. La provision relative à l'exercice 2011 s'élève ainsi à 769,3K€ contre 513K€ et concerne les 3 universités fusionnées.

Capital décès et Accident du travail :

Sur l'exercice 2012 une provision destinée à couvrir les risques liés au capital décès ainsi que ceux relatifs à l'accident du travail a été évaluée par rapport à la moyenne des universités.

La provision a été comptabilisée par le report à nouveau pour un montant global de 400K€ (soit **200K**€ pour chaque risque).

Heures complémentaires des titulaires 4/12ème

Dans le cadre de la fusion, un travail d'harmonisation dans la comptabilisation des heures complémentaires (HC) des titulaires à fin 2011 a été réalisé sur l'exercice 2012.

La méthodologie suivante a été appliquée pour le calcul de la régularisation des HC :

le montant provisionné a été calculé par rapport au 4/12^{ème} du montant réel payé en 2011 sur l'ensemble des universités soit 4/12^{ème} de 7,5M€ au total.

La régularisation a été comptabilisée par le report à nouveau pour un montant global de -1,06M€.

La provision relative à l'exercice 2011 s'élève ainsi à 2,6M€ contre 1,6M€ et concerne les 3 universités fusionnées.

Inventaire physique

L'inventaire physique des biens mobiliers n'ayant pas été conduit en 2011 sur l'ensemble du périmètre, un travail d'harmonisation a été conduit en 2012.

L'objectif est de disposer d'une information patrimoniale fiable pour assurer le pilotage de l'établissement et, notamment, déterminer sa politique d'investissement et apprécier les besoins en termes de renouvellement.

Ce travail s'inscrit dans le cadre des contrôles opérés par les différentes instances (ministérielles et commissaires aux comptes).

Soit une comptabilisation des sorties pour ajustement de l'inventaire physique pour un total global de **41,8M**€ en valeur brute (*CF. note 4.1 sociale*) et **28,3M**€ en amortissement (*CF note 4.2 sociale*) soit un impact net de

-13,4M€ par le report à nouveau (*CF. note 4.5 sociale*), incluant les reprises de subventions d'investissement pour un montant net de -0,1M€ (*CF. note 4.3 sociale*).

Récapitulatif des régularisations 2012

BILAN (€)	Report à nouveau (11000000-11900000)
PCA Convention Ingénierie - PRES	- 2 923 483
Rattrapage provisions passifs sociaux	- 3 822 894
Résultat 2012 du PRES	4 312 224
Sortie ajustement inventaire physique	- 13 446 921
2012	- 15 881 074

NOTE 3 - METHODES DE CONSOLIDATION ET PRINCIPES COMPTABLES

3.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Université d'Aix-Marseille sont établis conformément aux dispositions de l'instruction n° 08-017-M9 du 3 avril 2008 et du règlement 99-02 du Comité de la Règlementation Comptable et en application de l'article 13 de la loi n°85-11 du 3 janvier 1985 relatives aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales des entreprises publiques.

3.2 Modalités de consolidation

Les entités d'importance significative contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le groupe sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est présumé lorsque le groupe détient au moins 50% du capital.

Les entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus directement ou indirectement.

Les entités dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires ou associés sont intégrées proportionnellement.

Tous les comptes et transactions réciproques entre les sociétés intégrées sont éliminés, de même que les résultats internes à l'ensemble consolidé (dividendes, plus-values de cessions, provisions sur titres et créances, etc...)

Toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leur exercice le 31 décembre.

3.3 Méthodes et règles d'évaluation

3.3.1 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont intégralement comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils ont été encourus dans la mesure où il n'est pas possible de s'assurer des critères de capitalisation de ces frais.

3.3.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de l'Université concernent des acquisitions de logiciels et autres concessions, droits et brevets. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

La qualification des biens en investissement intervient sur des biens d'une valeur unitaire supérieure ou égale à 800€ Hors taxe.

<u>Modalités d'amortissement</u>: Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien. Le prorata temporis est pratiqué par l'Université d'Aix Marseille.

Les durées d'amortissement appliquées ont été votées par délibération du Conseil d'administration en date du 27 novembre 2012 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012.

Les nouvelles durées d'amortissement s'appliquent sur l'ensemble des immobilisations de façon prospective.

Comptes	Libellé	Durée d'amortissement 2012
20120000	Frais de premier établissement	3
20300000	Frais de recherche et développement	3
20531000	Logiciels acquis ss traité	3
20532000	Logiciels créés	3
20580000	Autres concessions et droits	3
20800000	Autres immobilisations incorporelles	5

3.3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont généralement évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à l'exception des actifs acquis à titre gratuit, par legs ou remis en dotation par l'Etat ou les collectivités. Ils sont comptabilisés à leur valeur vénale estimée ou à dires d'expert le cas échéant, conformément à la directive d'octobre 2009 de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

La qualification des biens en investissement intervient sur des biens d'une valeur unitaire supérieure ou égale à 800€ Hors taxe. S'agissant des ordinateurs, dans le but d'assurer un suivi comptable et physique de ces biens, ceux-ci sont répertoriés à l'inventaire et comptabilisés en investissement lorsque leur valeur unitaire est supérieure ou égale à 600€ Hors taxe (conformément à la délibération du Conseil d'administration en date du 27 novembre 2012).

<u>Modalités d'amortissement</u>: Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien. Le prorata temporis est pratiqué par l'Université d'Aix Marseille.

Les durées d'amortissement appliquées ont été votées par délibération du Conseil d'administration en date du 27 novembre 2012.

Les nouvelles durées d'amortissement s'appliquent sur l'ensemble des immobilisations de façon prospective.

Comptes	Libellé	Durée d'amortissement 2012
21210000	Agencements, aménagements de terrains	20
21220000	Agencements, aménagements de terrains	20
21250000	Agencements, aménagements de terrains	20
21410000	Bâtiments sur sols d'autrui	20
21450000	Inst générales, agencements aménagements des constructions sur sol	20
21510000	Inst techn complexes	10
21530000	Matériel scientifique	5 à 10
21550000	Outillage industriel	10
21560000	Matériel enseignement	5
21570000	Agenct et aménagement du matériel	10
21610000	Collections de documentation	5
21810000	Inst agencements aménagements divers	20
21820000	Matériel de transport	5
21830000	Matériel de bureau	5
21840000	Mobilier	10
21870000	Matériel informatique	5
21880000	Matériel divers	5

Approche par composants

Conformément à l'instruction n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006 : Passifs, actifs, amortissement et dépréciation des actifs, Aix Marseille Université applique la comptabilisation et l'amortissement des actifs par composants.

Durées 2012

Composants	Ratio	Durée	Pondération
Structure	52.30%	50	26.15
Menuiseries extérieures serrurerie	8.70%	20	1.74
Etanchéité couverture	3.10%	20	0.62
Cloisons peinture revêtements de sols	12.20%	20	2.44
Electricité et courants forts et faibles	9.50%	15	1.425
Plomberie	2.10%	15	0.315
Chauffage ventilation	11.60%	15	1.74
Ascenseurs	0.50%	15	0.08

NB: Les amortissements des biens remis en dotation sont neutralisés par le 102 «biens remis en dotation».

3.3.4 Immobilisations financières

Les titres de participations des entités hors périmètre de consolidation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est enregistrée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur actuelle des titres de participations est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur actuelle est généralement déterminée par référence au montant des capitaux propres de la société détenue, éventuellement corrigé par l'appréciation des perspectives de rentabilité et des plus-values latentes.

3.3.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée à la clôture de l'exercice lorsque le cours de clôture d'une valeur mobilière de placement est inférieur à sa valeur comptable.

3.3.6 Capital social

Le capital social de l'Université d'Aix-Marseille est constitué par les dotations et affectations de l'Etat ainsi que par les dons et legs en capital.

Les actifs reçus en dotation, n'ayant pas vocation à être renouvelés en tant que tel par l'Université d'Aix-Marseille, sont traités selon le régime dit « de la neutralisation » : les dotations aux amortissements comptabilisés au compte de résultat sont neutralisées par la comptabilisation d'un produit exceptionnel.

Ces dotations n'impactent donc pas le résultat mais le capital social.

3.3.7 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées:

- à la clôture de l'exercice, à hauteur des dépenses d'investissement réalisées dans le cadre des contrats gérés en ressources affectées
- à réception de l'avis d'attribution de subvention dans les autres cas.

Elles sont constatées au compte de résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles financent. Les subventions d'investissement non rapportées au compte de résultat sont comptabilisées en produit constaté d'avance dans le poste « Autres dettes et comptes de régularisation ».

à la clôture de l'exercice, selon la méthode de l'avancement aux coûts encourus conformément aux prescriptions du **Décret 1246 du 07.11.12** sur la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) dans le cadre du Plan Campus et de la fondation Amidex,

- A réception de l'avis d'attribution de subvention dans les autres cas.

*conformément au décret sur la GBCP, un délai est accordé jusqu'au 1^{er} janvier 2016 pour le passage de la méthode de comptabilisation en ressources affectées vers la méthode de l'avancement / achèvement.

Les subventions d'investissement sont rapportées au résultat de l'exercice au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent.

3.3.8 Reconnaissance du revenu

Le chiffre d'affaires est généralement constaté :

- Pour les droits universitaires à hauteur de 4/12^{éme} en produit à la clôture de l'exercice et à hauteur de 8/12^{éme} en produits constatés d'avance
- Lors de la signature de la convention pour la formation continue au prorata de l'année ainsi que la formation pour l'apprentissage et la mise à disposition de personnel
- A la réalisation de la prestation pour les autres prestations y compris les prestations de service et de recherche.

Les subventions d'exploitation sont principalement constituées :

- des subventions de l'Etat, des collectivités publiques et des organismes internationaux qui sont comptabilisées
 - à la clôture de l'exercice, à hauteur des dépenses de fonctionnement et de personnel réalisées dans le cadre des contrats gérés en ressources affectées
 - o à réception de l'avis d'attribution de subvention dans les autres cas.
- de la taxe d'apprentissage dont le produit n'est reconnu qu'à hauteur des dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice. Ce principe repose sur le fait que les recettes provenant de la taxe d'apprentissage ne sont considérées comme définitivement acquises aux établissements que dans la mesure où ces derniers les ont utilisées pour financer la formation professionnelle.

3.3.9 Prise en compte des produits et opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice

Les contrats de recherche sont gérés en ressources affectées dès lors que les trois conditions suivantes sont remplies :

- existence d'obligations réciproques entre le groupe et son co-contractant (existence d'un contrat ou d'une convention)
- le groupe doit démontrer le respect des engagements contractuels par la production d'un compte-rendu scientifique et/ou financier.
- Les sommes non employées pour la réalisation des obligations du groupe doivent être reversées au cocontractant, sauf si celui-ci décide d'en laisser la libre disposition au groupe

Le revenu relatif à ces contrats est constaté à la clôture de l'exercice, à hauteur des dépenses réalisées en fonctionnement.

Les subventions d'investissement relatives à ces contrats sont enregistrées, à la clôture de l'exercice, à hauteur des dépenses d'investissement réalisées.

3.3.10 Redevances sur brevets

Conformément au décret n° 2005-1217 du 26 septembre 2005, relatif à la prime d'intéressement et à la prime au brevet d'invention attribuées à certains fonctionnaires et agents de l'Etat et de ses établissements publics auteurs d'une invention et modifiant le code de la propriété intellectuelle, 50% des redevances perçues sur les brevets sont reversées au chercheur.

3.3.11 Provisions pour risques et charges

> Engagements de retraites et prestations assimilées

Le groupe Université d'Aix-Marseille, de par la non significativité des engagements de retraite qu'il encoure, et conformément à la possibilité offerte par le CRC 99-02, ne constate pas de provision pour indemnité de départ à la retraite dans ses comptes consolidés.

> Autres provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- l'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers
- il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

3.3.12 TVA et Impôts

Aix Marseille Université est un assujetti partiel. Il existe trois secteurs de TVA:

Activités taxables à 100% pour la recherche,

Activités non taxables relatives au secteur de la formation,

Activités mixtes relatives aux deux secteurs, recherche et formation, sur lesquels a été appliqué en 2012 un prorata de 17,39%.

Il existe dans chaque Unité Budgétaire un centre financier dénommé « AC – activités commerciales » destiné à recueillir les activités lucratives.

L'Université d'Aix Marseille n'exerce pas d'activités soumises à l'impôt sur les bénéfices.

L'article 28 de la loi de programme pour la recherche (n° 2006-450 du 18 avril 2006) exonère d'impôt sur les sociétés les établissements publics d'enseignement supérieur, les personnes morales créées pour la gestion d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur ou d'un réseau thématique de recherche avancée et les fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche, parmi lesquelles les fondations de coopération scientifique, au titre des revenus tirés des activités conduites dans le cadre des missions du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche définies aux articles L. 123-3 du code de l'éducation et L. 112-1 du code de la recherche.

3.3.13 Charges et produits exceptionnels.

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments, qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

Les charges et produits exceptionnels sont reclassés dans les comptes de charges et produits d'exploitation.

NOTE 4 - INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2012, le périmètre de consolidation du groupe Aix-Marseille Université se présente de la manière suivante :

Filiale intégrée globalement :

PROTISVALOR SAS:

C'est une filiale de la valorisation de la recherche d'Aix-Marseille Université.

Depuis 2002, une convention cadre régit leurs relations et permet d'intervenir en qualité de mandataire.

			2012		
Raison sociale, Forme, siège social	Pays	Numéro SIREN	Méthode	Intérêt %	
<u>Université d'Aix-</u> <u>Marseille</u>	France	130015332	Entité Mère	100%	
58 Bvd Charles Livon 13007 Marseille					
Protisvalor S.A.S 8 rue Sainte Barbe 13001 Marseille	France	441801651	Intégration globale	77,46%	

Autres filiales non consolidées:

PACAVALO SAS:

Cette société subventionne des sociétés d'investissement spécialisées dans l'amorçage ou fonds d'amorçage dans le cadre d'un appel à projet « Incubation et capital-amorçage des entreprises technologique » du Ministère de l'Education.

L'Université détient 44,43% des parts. La consolidation de cette société est exclue du périmètre de consolidation en raison des critères quantitatifs (intérêt négligeable, activité inexistante).

Elle devrait être dissoute dans un proche avenir.

SATT PACA CORSE SAS:

Elle a pour mission la valorisation de la recherche publique dans de nombreux domaines.

L'université d'Aix-Marseille détient à ce jour 23, 60% du Capital de cette société sur 1 million d'euros. Ce pourcentage n'est donc pas significatif.

Il est à noter par ailleurs que le pourcentage de vote détenu est de 16,7% (Présomption si > 20% des droits de vote).

Les critères relatifs à l'influence notable définis par l'instruction du 3 avril 2008 N° 08-017M9 ne sont pas réunis dans le cas d'Aix Marseille Université s'agissant des points suivants :

- Absence de représentation dans les organes de direction et de surveillance ;
- Absence de participation aux décisions stratégiques,
- Inexistence d'échange de personnel ;
- Inexistence d'opérations inter entités

NOTE 5 - EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

5.1 Postes d'actifs immobilisés

5.1.1 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Bilan ouverture	Augmentation	Sortie inventaire physique	Diminution	Reclassements	31/12/2012
Frais d'établissements	21					21
Logiciels, concessions, brevets	5 736	494	(1 644)	(353)	0	4 232
Droit au bail et fonds commercial	0					0
Autres immobilisations incorporelles	11		(3)	(8)		0
Immobilisations incorporelles en cours	98	177				275
Avances et acomptes sur immobilisations						
corporelles	25	0		(25)		0
Valeurs brutes	5 891	671	(1 647)	(386)	0	4 528
Frais d'établissements	21					21
Logiciels, concessions, brevets	4 271	727	(1 560)	(353)		3 085
Droit au bail et fonds commercial	0					0
Autres immobilisations incorporelles	8			(8)		0
Immobilisations incorporelles en cours	0					0
Avances et acomptes sur immobilisations corpore	elles					
Amortissements	4 300	727	(1 560)	(360)	0	3 106
Frais d'établissements	0					0
Logiciels, concessions, brevets	1 465	(232)	(85)	(1)	0	1 147
Droit au bail et fonds commercial	0					0
Autres immobilisations incorporelles	3	0	(3)	0	0	0

Valeurs nettes	1 591	(56)	(88)	(26)	0	1 422
corporelles	25			(25)		
Avances et acomptes sur immobilisations						
Immobilisations incorporelles en cours	98	177	0	0	0	275

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de logiciels .L'ajustement de l'inventaire physique a eu un impact conséquent sur ce poste.

5.1.2 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Bilan ouverture	Augmentation	Sortie Inventaire physique	Sortie part composants immobiliers	Reclassements	Apport/ Fusion	31/12/2012
Terrains	260 529	943			0		261 472
Constructions	422 489	10 006	(6 162)	(2 759)			423 574
Installations techniques, matériel et outillage	99 656	12 068	(10 768)				100 956
Collections	827		(387)				440
Autres immobilisations corporelles	63 482	5 377	(26 130)		0		42 729
Immobilisations corporelles en cours	25 805	26 030					51 835
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	6 376	5			(3 512)		2 869
Valeurs brutes	879 164	54 428	(43 447)	(2 759)	(3 512)	0	883 875
Terrains	1	70					71
Constructions	21 388	15 372		(339)	0		36 420
Installations techniques, matériel et outillage	51 029	13 271	(6 150)		0		58 150
Collections	42	3	(30)				14
Autres immobilisations corporelles	48 803	6 070	(23 765)		0		31 109
Immobilisations corporelles en cours	0						0
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0						0
Amortissements	121 264	34 786	(29 946)	(339)	0	O	125 764
Terrains	260 527	873	0	0	0	O	261 401
Constructions	401 101	(5 366)	(6 162)	(2 419)	0	O	387 154
Installations techniques, matériel et outillage	48 626	(1 203)	(4 617)	0	0	O	42 806

Valeurs nettes	757 900	19 645	(13 501)	(2 419)	(3 512)	0	758 110
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	6 376	5	0	0	(3 512)	0	2 869
Immobilisations corporelles en cours	25 805	26 030	0	0	0	0	51 835
Autres immobilisations corporelles	14 679	(693)	(2 365)	0	0	0	11 621
Collections	785		(357)	0	0		426

Les sorties des valeurs brutes des biens immobiliers liées à la part des composants à sortir par rapport aux travaux réalisés en 2012 de -2,76M \in soit une valeur nette de -2,42M \in neutralisées par un produit exceptionnel.

5.1.3 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Bilan ouverture	Augmentation	Diminution	Reclassements	31/12/2012
Titres des sociétés non consolidées	406			-112	294
Créances sur participation	200				200
Autres titres immobilisés	63			112	175
Prêts	16	3			19
Dépôts et cautionnements	29	7	0		37
Valeurs brutes	714	10	0	0	724
Dépréciation financière	97	40			137
Valeurs nettes	617	-30	0	0	587

(en milliers d'euros)	Valeur	% détenu	Entité détentrice
PACAVALO	40	44,43%	AMU
SATT	236	23,60%	AMU
TROPHOS	97	0,34%	Protisvalor
INODIAG	2	0,01%	Protisvalor
PROTOMED	11	3,44%	Protisvalor
NEURON EXPERTS	1	1,08%	Protisvalor
GENESIN'K	10	12,90%	Protisvalor
VECT-HORUS	1	0,01%	Protisvalor
AMIKANA	0	0,29%	Protisvalor
Autres	8		AMU
Total	406		

Les titres Pacavalo et SATT appartiennent à l'université d'Aix-Marseille.

Les titres Trophos, Inodiag, Protomed et Neuron experts, Genesin'k et Vect-horus appartiennent à Protisvalor Méditerranée dont les statuts prévoient qu'elle puisse prendre des participations dans des sociétés innovantes ayant un lien direct ou indirect avec les résultats de la recherche universitaire.

5.2 Autres postes du bilan

5.2.1 Stocks et en cours :

Nature des stocks (milliers d'euros) Fioul	31/12/2012 13	Bilan ouverture 13
Produits d'entretien	29	16
Produits dangereux	55	63
Fournitures de bureau	33	15
Fournitures de papiers	43	28
Autres fournitures		9
TOTAL	173	144

5.2.2 Clients et comptes rattachés :

(en milliers d'euros)	< à 1 an	de 1 à 5 ans	31/12/2012	Bilan ouverture
Valeurs brutes	15 739		15 739	15 244
dont créances douteuses		729	<i>729</i>	845
Dépréciations		(729)	(729)	(845)
Valeurs nettes	15 739	(729)	15 011	14 399

5.2.3 Autres créances et comptes de régularisation :

(en milliers d'euros)	< à 1 an	de 1 à 5 ans	31/12/2012	Bilan ouverture
Avances et acomptes versés	173		173	180
Subventions à recevoir	21 489	13 477	34 966	22 763
Autres créances fiscales et sociales	13 214		13 214	7 289
Creances d'exploitation	356		356	263
Produit à recevoir sur ressources affectées	50 714	16 426	67 140	39 273
Autres produits à recevoir	1 013		1 013	1 179
Charges constatées d'avance	420		420	638
Autres	192		192	34
Valeur brute	87 571	29 903	117 474	71 619
VALEURS NETTES	87 571	29 903	117 474	71 619

L'augmentation des autres créances fiscales et sociales est liée l'absence de demande de remboursement du crédit TVA sur l'exercice 2012 suite à la demande de régularisation des crédits TVA des exercices 2010 et antérieurs, action entreprise à l'initiative des universités de la Méditerranée et Provence en 2011. Le dossier de demande de régularisation est actuellement en cours d'étude auprès de la Direction régionale des finances publiques.

5.2.4 Trésorerie et équivalent de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Bilan ouverture
Valeurs mobilières de placement	10 282	12 073
Dépréciations	-258	-291
Valeurs nettes des valeurs mobilières	10 024	11 782
Banque	510 982	13 330
Compte de placement rémunéré	96 020	44 701
Autres	9	90
Caisse	11	0
Disponibilités	607 021	58 121
Total	617 045	69 903

Détail des valeurs mobilières de placement :

(en milliers d'euros)	Bilan ouverture	Augmentations	Diminutions	31/12/2012
Actions BPPC	949	92		1 041
Actions INODIAG	1	0		1
Actions CDC	190			190
Obligations BPPC	484		(163)	322
Obligations DRFIP	77			77
Autres VMP BPPC	229	79		308
Autres VMP CDC	143		(143)	0
Autres VMP DRFIP	584			584
Autres VMP LCL	1 106		(1 106)	0
nterêts sur obligations, bons, valeurs assimilés	4		(4)	0
Sicav Caisse d'Epargne	3 409	188	(1 886)	1 710
Sicav Credit Agricole		2 914	(665)	2 249
Souscriptions BNP	1 000	1 000	(500)	1 500
Souscriptions ENTP3 Privilege CAE		800		800
DPCVM Sequin Europe	3 196		(3 196)	0
CHAIX	700	300	(400)	600
Capitalisation CHAIX		900		900
Provision pour dépréciation BPPC	(291)		33	(258)
Total Valeurs mobilières de placement	11 782	6 273	(8 031)	10 024

A partir du mois d'avril 2012, l'université a bénéficié, en particulier, des dotations pour la fondation AMIDEX qui s'élève à 26 millions d'euros sur l'année.

A compter d'octobre 2012, un nouveau compte a été ouvert avec une dotation non consomptible « Opération Campus » de 500 millions d'euros

5.2.5 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Dotations	Dons	Fonds propres	Réserves consolidées	Résulat de l'exercice "part du groupe"	Total capitaux propres
Bilan à l'ouverture (01/01/2012)	623 063	3 683	120	122 113	-5 291	743 688
Nouvelles dotations	3 294					3 294
Neutralisation des amortissements	(14 394)					(14 394)
Neutralisation des sorties de patrimoine	(2 419)					(2 419)
Dotation fondation			1 108	(800)		308
PCA convention ingéniérie PRES				(2 923)		(2 923)
Rattrapage provisions passifs sociaux				(3 823)		(3 823)
Intégration du PRES dans AMU				4 312		4 312
Sortie ajustement inventaire physique				(13 447)		(13 447)
Affectation du résultat				(5 291)	5 291	0
Résultat de l'exercice					5 193	5 193
Intercos ayant un impact réserve				(163)		(163)
Bilan à la clôture (31/12/2012)	609 543	3 683	1 228	99 978	5 193	719 624

5.2.6 Provisions

(en milliers d'euros)	Bilan ouverture	Provisions	Reprises utilisées	31/12/2012
Provisions pour risques et charges Provisions pour risques environnementaux	(10 271)	(2 601)	2 148	(10 725)
Provisions pour pensions et obligations similaires Provisions pour restructuration				
Autres provisions	(1 145)	(44)	962	(228)
Total	(11 417)	(2 645)	3 109	(10 953)

Dans le cadre du contrat de mandat qui lie l'université d'Aix-Marseille et sa filiale Protisvalor Méditerranée pour la gestion des contrats de recherche, une provision a été comptabilisée en 2009 pour couvrir les risques de pertes liés à la fermeture envisagée d'une activité de prestations de services déficitaire et à

divers contrats qui n'ont pas abouti, qui n'ont pas été correctement justifiés ou qui incluent des créances dont le recouvrement est incertain. L'évaluation de cette provision au 31 décembre 2012 correspond à un montant de 401 790 Euros.

Détail des provisions figurant au bilan au 31.12.2012

Autres provisions : 226 945 € dont principalement 225 331 € liés à des procès en cours.

Provisions pour risques et charges:

110 visions pour risques et charges:	
- Retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP 2005 et 2006)	100 000
- Compte épargne temps (CET)	846 244 *
- Congés payés titulaires et non titulaires	6 071 842 *
- Heures complémentaires des Enseignants chercheurs	2 630 555 *
- Provision pour capital décès	200 000 *
- Provision pour Accidents de travail	200 000 *
- Protisvalor	401 790
- Provision sur contrats de recherche	290 411
S/Total	10 740 841
A déduire élimination Don Malaria	-16180
Total	10 724 661

^{*} méthodolgie : cf §2 - régularisations

5.2.7 Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices du groupe Université d'Aix-Marseille est nulle sur l'exercice 2012.

Le groupe ne présente pas d'impôts différés au 31 décembre 2012.

5.2.8 Emprunts et dettes financières

Dans le cadre des actions patrimoniales, la convention relative au Plan campus signée avec l'Etat le 23 avril 2012 dernier a eu un impact de 500 millions d'Euros sur le poste des dettes financières.

5.2.9 Fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	< à 1 an	de 1 à 5 ans	31/12/2012	Bilan ouverture
Fournisseurs	(12 373)	(86)	(12 459)	(1 577)
Fournisseurs d'immobilisations	(8 850)	(633)	(9 483)	(1 471)
Charges à payer	(4 730)		(4 730)	(2 527)
Charges à payer sur immobilisations	(443)		(443)	(377)
Total	(26 396)	(719)	(27 115)	(5 953)

Le poste « Fournisseurs » est élevé en fin d'année 2012 par rapport à la reprise sur la nouvelle entité créée en 2012 du fait la mise en paiement des factures reçues et comptabilisées en fin d'année 2011.

5.2.10 Autres dettes et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	< à 1 an	de 1 à 5 ans	31/12/2012	Bilan ouverture
Dettes fiscales et sociales	(10 135)		(10 135)	(6 954)
Avances sur subventions	(33 935)		(33 935)	0
Taxe d'apprentissage	(10)		(10)	(37)
Charges à payer sur ressources affectées	(25 648)	(44 949)	(70 597)	(44 949)
Produits constatés d'avance	(126 960)		(126 960)	(32 843)
Autres dettes	(10 063)		(10 063)	(70 201)
Total	(206 751)	(44 949)	(251 700)	(154 984)

Le poste « Charges à payer sur ressources affectées » est lié à des contrats de recherche pluriannuels dont l'échéance peut être aléatoire en fonction de l'avancement des projets.

5.3 Postes du compte de résultat

5.3.1 Produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	Exercice 2012	Comptes proformat non audités 2011	
Droits universitaires	14 048	14 713	
Prestations de recherche	3 851	7 307	
Formation continue et formation pour l'apprentissage	9 286	10 968	
Autres prestations de services	13 259	10 944	
Mise à disposition de personnel	1 337	1 366	
Locations	549	568	
Produits des activités annexes	417	1 381	
CHIFFRES D'AFFAIRES	42 746	47 248	
Redevances brevets	410	373	
Autres produits d'exploitation	5 366	9 681	*
Transfert de charges	338	6	_
Autres produits d'exploitation	6 115	10 059	_
Subventions Etat	494 141	487 035	**
Subventions Collectivités publiques	28 752	21 503	***
Subventions Communauté Européenne	9 115	12 099	
Taxe d'apprentissage	3 653	4 211	
Dons et Legs	261	1 077	
Autres subventions	5 940	10 993	_
Total Subventions d'exploitation	541 862	536 918	_
TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	547 977	546 977	_
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	590 723	594 225	_

* (dont reprise sur provisions)	<i>3 262</i>	4 270
** (dont reclassement des produits exceptionnels en produits d'exploitation)	14 394	17 178
*** (dont reclassement des produits exceptionnels en produits d'exploitation)	8 603	6 310

Les subventions d'exploitation sont principalement constituées de la dotation globale de fonctionnement qui s'est élevée à 477 007 582€, hors crédits d'investissements et réserve de précaution, et qui se répartit de la manière suivante :

- Masse salariale : 425 480 490€

- Crédits de fonctionnement : 53 915 146€

- Déduction réserve de précaution : -2 388 054€

5.3.2 Charges de personnel

(en milliers d'euros)	Exercice 2012	Compte Proformat non audités 2011
Salaires Charges sociales	278 759 183 385	281 871 175 049
Total	462 145	456 921

Les charges de personnel ne comprennent pas les impôts et taxes sur rémunération intégrés au poste « impôts et taxes ».

Catégories	Equivalent temps plein travaillé 31.12.12
Α	5143
В	718
C	1514
Total	7 375

	Equivalent temps plein travaillé 31.12.12
ENSEIGNANTS	
Titulaires	2896
Non-titulaires	1246
Total	4142
BIATOSS	
Titulaires	2135
Non-titulaires	1012
Contrat de recherche	86
Total	3233

5.3.3 Autres charges d'exploitation

	Exercice	Comptes proformat
(en milliers d'euros)	2012	non audités 2011
Redevance Credit Bail	117	110
Location, entretien, assurance	11 420	10 720
Etudes et recherche	16	564
Documentation	5 008	5 131
Autres services extérieurs	1 591	1 195
Honoraires et prestations extérieures	5 982	4 530
Publicité, publications, relations publiques	786	1 062
Transports, déplacements et missions	11 387	12 233
Frais postaux et Télécom	2 092	2 351
Services bancaires	242	51
Autres achats et charges externes	9 907	13 075
Autres charges d'exploitation	11 676	17 036
Total	60 224	68 059

5.3.4 Dotation aux amortissements et aux provisions

(en milliers d'euros)	Exercice 2012	Compte Proformat non audités 2011
Dotations aux amortissements Dotations aux provisions	35 400 597	38 189 7 230
Dotations aux amortissements et aux provisions	35 998	45 419

5.3.5 Charges et produits financiers

(en milliers d'euros)	Exercice 2012	Compte Proformat non audités 2011
Produits de cessions des valeurs mobilières de placement	144	722
Gains de change	20	23
Autres produits financiers	197	14
Reprise de provisions financières	33	
Valeurs nettes des valeurs mobilières	394	759
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	14	44
Pertes de change	8	16
Dotation aux provisions financières	41	
Disponibilités	62	47
Total	331	712

5.3.6 Produits et charges exceptionnels

(en milliers d'euros)	Exercice 2012	Compte Proformat non audités 2011
Produits de cession des immobilisations	7	138
Neutralisation des amortissements exceptionnels sur biens remis en dotation	0	0
Reprise de provisions exceptionnelles	0	0
Autres produits exceptionnels	379	1
Produits exceptionnels	385	139
Débets		208
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	5	200
Créances irrécouvrables	0	0
Dotations aux amortissements exceptionnels	33	13
Dotations aux provisions exceptionnelles	0	0
Autres charges exceptionnelles	66	27
Charges exceptionnelles	103	448
Total	282	(309)

5.4 Engagements hors bilan

5.4.1 Engagements donnés

PARTENARIAT PUBLIC PRIVE OCEANOMED 2

L'Université d'Aix marseille s'est engagée par convention conclue le 14 novembre 2012 à verser sous la forme de loyers à la société BATIMUR un montant total de 16 104 156€ sur une durée globale de 25 ans à raison de 644 166€ par an.

5.4.2 Engagements reçus

Néant

5.4.3 Filiales et participations/participations liées

Tableau des filiales et participations											
		nptable des Jétenus NET	Quote part du capital détenu en %	Résultat 2	2012 Capital	Réserves report a nouveau a affectation résulta	à vant Chiffre n du d'affaires	Dividendes encaissés en 2012	Caution aval et avances		
PACAVALO	39 990	-	44,43	- 43 9	981 90 000	- 325 4	34 -	-			
SATT	236 000	236 000	23,60	- 1916	165 1 000 000		1 249 036	-	-		
TOTAL	275 990	236 000		- 1960	1 090 000	- 325 4	34 1 249 036	-	-		

NOTE 6 - <u>AUTRES INFORMATIONS</u>

6.1 Evènements postérieurs à la clôture

« Néant »

6.2 Dirigeants

Aucune avance ni crédit n'a été accordé aux membres du conseil d'administration et du comité de direction de l'Université d'Aix-Marseille.